

L'ajournement

Bien entendu, il serait facile et même préférable ou souhaitable d'en arriver, demain matin, en claquant des doigts, à éliminer toutes les substances toxiques. Mais vous savez qu'on nous a demandé, comme gouvernement, de parler davantage d'économie. On parle d'économie, mais pas d'économie à n'importe quel prix. On parle d'économie également en regardant tout ce que l'on peut faire au niveau environnemental.

Regardez la position qui a été prise par le gouvernement du Canada au Sommet de Rio; regardez les lois qui ont été mises de l'avant par notre gouvernement. Je parlais, tout à l'heure, de la Loi sur les dioxines et les furannes, mais je pense également à la Loi sur les pêches et vous allez voir, monsieur le Président, que le gouver-

nement a fait beaucoup, pas simplement en paroles, mais également en injectant des sommes d'argent fort considérables.

Encore une fois, je voudrais rappeler à ma collègue simplement le plan de dépollution du Saint-Laurent qui est un programme fort ambitieux et qui a donné des résultats très concrets à ce jour.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)